



Paracha Chémini - 8 Divrei Torah

Sommaire

- Résumé de la paracha Chémini
- Chémini : 3 trésors sur la Paracha
- Le Moussar de Rachi - jonction entre matériel et spirituel
- Chémini - Avoir de vrais amis
- Chémini : 3 jolies perles sur la Paracha
- Chémini : les relations interpersonnelles, pour se parfaire
- Chémini - La cachेरoute, un prérequis pour chacun, à toute la Torah
- Chémini : être têtu comme le porc, mais dans les Mitsvot !
- Chémini : A quoi sert de manger cachère ?

Résumé de la paracha Chémini

Au huitième jour de l'initiation d'Aharon et de ses fils à leur rôle de Cohen, a lieu l'inauguration effective du Michkan (Tabernacle). Le Cohen Gadol bénit le peuple, et un feu céleste dévore les offrandes. Les deux fils aînés d'Aharon, Nadav et Avihou, approchent alors des encens qui n'avaient pas été sollicitées ; un feu divin les consume alors de l'intérieur, et ils meurent sur le coup. A la demande de Hachem, Aharon, qui n'a pas émis le moindre mot de protestation, et les membres de sa famille, ne marquent pas le deuil. D.ieu interdit aux Cohanim d'officier en état d'ébriété, et leur prescrit de consommer la chair de certaines offrandes animales. D.ieu ordonne aux enfants d'Israël de ne consommer que des animaux purs, dont Il énumère les signes et les espèces. Il révèle les lois d'impuretés liées aux charognes.



En chemin vers Hachem (histoires vraies de Téchouva)

Le premier ouvrage de Léa Nabet. Compilation d'histoires personnelles exceptionnelles de "Baalei Téchouva", ces gens qui reviennent à la pratique du Judaïsme, par milliers !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Chémini : 3 trésors sur la Paracha

Vendredi 1er Avril 2016 - Rav Mordékhai STEBOUN - © Torah-Box

Elève du [Collel Vayizra' Itshak](#), Rav Mordékhai Steboun vous offre 3 petits trésors d'enseignements sur la Paracha de la semaine, afin d'agrémenter spirituellement votre table du Chabbath !

Chacun ses lois

La Paracha de cette semaine énumère les animaux permis et interdits à la consommation.

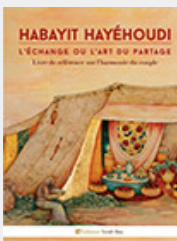
Si le peuple juif est le peuple d'Hachem, pourquoi est-il restreint au niveau de la consommation des animaux alors que les autres nations peuvent consommer toutes les sortes d'animaux qu'elles désirent ?

Prenons l'exemple de deux amis qui habitent le même village. Un jour, la même maladie les atteignit tous les deux. Le médecin du village, ne sachant pas comment les soigner, décida d'appeler un médecin spécialisé dans ce domaine. Ce dernier se rendit chez le premier malade et lui préconisa de manger toutes sortes d'aliments, sans aucune exception. Ensuite, il recommanda au second malade une liste bien précise d'aliments autorisés pour son traitement, ainsi qu'une autre liste contenant des aliments strictement interdits à la consommation.

Le second malade s'étonna et demanda au médecin : « Pourquoi n'avez-vous rien interdit à mon ami contrairement à moi, alors que nous souffrons de la même maladie ? »

Le médecin lui répondit : « L'état de sante de votre ami est bien plus grave que le vôtre. Malheureusement, il va mourir dans quelques jours. C'est pourquoi je lui ai permis de manger ce qu'il voulait. En revanche, votre état de sante peut s'améliorer, vous pourrez même vivre encore de nombreuses années si vous respectez mes consignes... »

De la même manière, Hachem a promis au peuple d'Israël un monde futur différent de celui des non-juifs, car



Habayit Hayéhoudi : l'échange ou l'art du partage

La "Bible de l'harmonie du foyer" ! Voici un outil de développement personnel et de connaissance de soi. Ce livre du Rav Sim'ha Cohen est la source des livres sur le thème du Chalom Bayit et a permis à des milliers de personnes de connaître le bonheur...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



l'interdiction de consommer certains animaux ne fait pas partie des 7 lois Noa'hides que les non-juifs doivent respecter afin d'accéder à leur propre monde futur. C'est la raison pour laquelle tous les aliments leur sont permis.

En revanche, D.ieu a donné 613 lois aux juifs dont celle de se limiter dans leur nourriture, afin d'accéder au monde futur qui les concerne !

Le danger de l'habitude

« *Ne souillez pas vos âmes par toutes ces créatures rampantes...* » (Vayikra, 11, 43)

Nos Sages enseignent : « La faute impurifie le cœur de l'homme ». Cela est particulièrement valable lorsque l'homme consomme des aliments interdits par la Torah. Son cœur est alors touché et il devient moins sensible aux paroles de la Torah.

Afin de mieux comprendre, le 'Hafets 'Haïm rapporte l'exemple suivant :

Un parfumeur, ayant fait faillite, décida d'ouvrir un magasin de teinturerie. Au début, il ne pouvait pas supporter l'odeur des produits chimiques, mais avec le temps, il s'y habitua au point de travailler jour et nuit dans son magasin. Il finit même par oublier qu'un jour, il avait été parfumeur...

De la même manière, lorsqu'une personne s'habitue à consommer des aliments non-Cachères, à la longue, elle ne verra plus aucun problème à cela et se désensibilisera complètement de cette grave faute. Il lui sera alors très difficile d'en détacher...

Les conséquences de la Cacheroute

« *Ne souillez pas vos âmes par toutes ces créatures rampantes...* » (Vayikra, 11, 43)

Le Midrach raconte qu'Elisha ben Abouya (le maître de Rabbi Méir Baal Hanes) était un grand Sage en Torah. Il était un érudit unique pour son époque et il connaissait tous les secrets de la Torah. Malgré tout, à une certaine période de sa vie, il devint un hérétique. Comment cela est-il possible ?

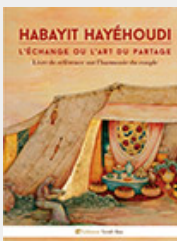
On raconte que lorsque sa mère était enceinte, elle fut attirée par l'odeur alléchante d'un repas non-Cachère provenant d'un endroit idolâtre. Ne résistant pas à la tentation, elle finit par goûter un peu de ce plat.

Ce petit goût, a priori insignifiant, s'infiltra dans son embryon et provoqua que ce géant en Torah finit par s'écarter du droit chemin.

A l'inverse, Hachem fit un miracle en permettant à Sarah Iménou d'allaiter des centaines d'enfants afin de prouver à tous qu'elle n'était pas stérile, et qu'Its'hak était bien son fils. Le Midrach raconte que par la suite, tous ces enfants se sont convertis au judaïsme...

Voici donc deux exemples dans lesquels nous constatons la forte influence que peut avoir la nourriture sur notre âme. Soyons vigilants sur la Cacheroute !

Chabbath Chalom !



Habayit Hayéhoudi : l'échange ou l'art du partage

La "Bible de l'harmonie du foyer" ! Voici un outil de développement personnel et de connaissance de soi. Ce livre du Rav Sim'ha Cohen est la source des livres sur le thème du Chalom Bayit et a permis à des milliers de personnes de connaître le bonheur...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Le Moussar de Rachi - jonction entre matériel et spirituel

Vendredi 1er Avril 2016 - Jérôme TOUBOUL - © Torah-Box

La Paracha de cette semaine, Chémini, coïncide presque avec notre calendrier puisque nous y apprenons en introduction que l'inauguration du Temple s'est produite, selon Rachi, durant Roch 'Hodech Nissan. D'autres commentaires évoquent la date du 23 Adar, c'est-à-dire celle de notre Chabbath. Nous aurons donc la chance de connaître une intensité spirituelle toute particulière.

Après avoir achevé la construction du Temple au mois de Kislev, les Bné Israël procèdent à présent à son inauguration, l'étape ultime de la construction du Tabernacle. L'émotion est alors à son comble, et après d'ultimes offrandes et sacrifices, un feu s'élanche du ciel en signe d'approbation de toute l'œuvre des enfants d'Israël.

Durant ces heures propices où le peuple éprouva une intense émotion, plusieurs enseignements nous invitent à réfléchir à l'importance spirituelle de la bouche, à la fois en tant qu'organe portant la parole, mais aussi en tant que canal permettant l'alimentation.

Au moment où le peuple se sentait transporté par l'inauguration du sanctuaire, les fils d'Aharon, Nadav et Avihou, ont pris l'initiative d'amener à l'intérieur du sanctuaire un « feu extérieur » afin de consommer les encens.

Toutefois, cette initiative ne sera pas agréée par Hachem, car toutes les conditions requises pour pénétrer dans le Temple et accomplir le service n'étaient pas réunies. Nadav et Avihou vont alors mourir subitement, provoquant un choc et une peine profonde pour leur famille et leurs amis. Toutefois, la Torah nous précise qu'Aharon, leur père, se tut, ne se révolta pas et ne posa aucune question. Voici les paroles de Rachi à ce sujet (Vayikra, 10, 3) :

Aharon se tut : Il a été récompensé de son silence. Quelle rétribution a-t-il reçue ? De se voir adresser à lui seul la parole divine, puisque le passage concernant ceux qui boivent du vin (versets 8 et suivants) n'a été dit qu'à lui.



Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Le silence d'Aharon a donc été récompensé par le privilège de recevoir directement la parole de D.ieu, et incarne d'une certaine manière le principe « Mida Kénéguéd Mida », mesure pour mesure. En effet, de la même manière qu'Aharon est parvenu à contrôler sa parole, il a été récompensé en accueillant la parole divine.

La tradition juive accorde bien sûr une importance toute particulière à la parole, notamment à ce qu'on appelle la « Chemirat Halachone », c'est-à-dire la capacité de l'homme à contrôler sa parole. Cela s'entend généralement comme la capacité de se retenir de prononcer des commérages et de mauvaises paroles sur son prochain, de s'abstenir de toute critique, de tout jugement négatif etc., sauf dans certains cas bien particuliers où l'on pourrait prévenir un dommage.

Néanmoins, le verset de notre Paracha vient nous apprendre que contrôler sa parole passe aussi par la capacité à observer le silence face aux événements de la vie que l'on ne comprend pas. Ce silence laisse entendre que l'homme a la foi profonde que ce qu'il vit n'est pas lié au hasard ni à une quelconque injustice, mais trouve une explication qui dépasse son entendement et qu'il accepte. En observant le silence, l'homme prévient un flot verbal qu'il ne maîtrise pas toujours et qui est généralement guidé par l'émotion.

La récompense d'une telle vertu ne s'est pas fait attendre : c'est Hachem Lui-même qui s'adresse à Aharon, et à lui exclusivement, pour lui transmettre un enseignement. Voilà pourquoi notre tradition accorde une importance si grande à la parole. Celui qui sait la maîtriser est digne de recevoir la parole de D.ieu, de la comprendre et de l'enseigner.

La Paracha Chémini accorde également une place particulière à la description des aliments autorisés et prohibés. Là encore, comme pour la parole, l'organe humain qui est en jeu est la bouche. De même que l'homme doit faire attention à la parole qui sort de sa bouche, il doit également être vigilant à la nourriture qu'il y fait entrer. L'homme exerce de nouveau sa capacité à mettre un frein à son instinct, ses pulsions et ses envies. Il est capable de trier ce qui est digne de le nourrir et ce qui ne l'est pas. Ainsi, il manifeste sa volonté de faire prévaloir son esprit sur son corps.

Notre Paracha nous indique même que c'est précisément dans cette capacité à séparer le pur de l'impur, les aliments autorisés de ceux qui ne le sont pas, que se loge la raison de la sortie d'Egypte. En effet, si un homme est incapable de faire ce tri, il est à nouveau asservi, non pas à une puissance extérieure, mais simplement aux désirs de son corps.

C'est ainsi que notre texte nous amène une nouvelle fois à réfléchir sur la vocation de l'homme à être le point de jonction entre le matériel et le spirituel. La bouche en est le parfait exemple car elle incarne ces deux aspects : elle est non seulement le vecteur de la parole immatérielle de l'homme, mais aussi le canal de son alimentation.

Pour conclure, nous pouvons mentionner la présence d'une lettre très symbolique dans notre Paracha : la lettre Vav du mot « Ga'hone » (Vayikra, 11, 42) qui représente, selon notre tradition, le milieu de la Torah selon les lettres qui la composent.

Le Vav permet généralement de faire un lien entre les mots, de les associer, de les faire coexister. Dans notre texte, ce Vav est plus grand que les autres lettres. Cette lettre toute particulière, placée donc au milieu de la Torah, nous rappelle ainsi symboliquement ce qui se joue au cœur de la Torah : le projet d'amener l'homme à faire coexister en lui sa dimension matérielle et sa dimension spirituelle, c'est-à-dire sanctifier son corps afin de s'élever auprès de la Présence divine, et créer les conditions pour que cette dernière réside parmi les hommes, à travers la reconstruction du Temple et la venue très prochaine du Machia'h, avec l'aide d'Hachem.



Le Jour du Mariage : Boy Kalla (Guide en Or)

Guide en Or de préparation à la jeune mariée, au jour-même du mariage ! Comprendre l'impact spirituel de ce jour, savoir éviter le stress, concilier Tsniout et beauté, bien accueillir ses invités, danser avec chacun,... tout un programme.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Chémini - Avoir de vrais amis

Jeudi 31 Mars 2016 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

La *paracha* de cette semaine, Chémini, commence par les joyeuses cérémonies d'inauguration du *Michkan* (Tabernacle), qui devient un moment de deuil, suite à la mort subite des deux fils aînés d'Aharon, Nadav et Avihou. « Les fils d'Aharon, Nadav et Avihou, prenant chacun leur encensoir, y mirent du feu, sur lequel ils jetèrent de l'encens et apportèrent devant Hachem un feu profane sans qu'Il le leur eût demandé. Un feu sortit de devant Hachem et les dévora ; ils moururent devant Hachem. »[1]

'*Hazal* interprètent de diverses façons la faille de ces deux illustres hommes, qui entraîna une sanction si sévère. Le *Thorat Kohanim*[2] écrit : « ... Nadav et Avihou ne demandèrent pas conseil à Moché... et chacun partit de son propre chef, sans tenir conseil. » Ainsi, les fils d'Aharon n'offrirent pas l'encens ensemble ; ils eurent tous deux la même idée indépendamment et allèrent isolément dans le *Michkan*.

On leur reproche de n'avoir pas pris conseil auprès de leur maître, Moché Rabbénou, avant d'entreprendre cet acte intrépide, mais aussi de ne s'être pas concerté avant d'agir. Rav Berel Soloveitchik *zatsal* trouve ce *midrach* très difficile à saisir ; on comprend bien qu'ils dussent faire appel à Moché, puisque celui-ci leur aurait certainement conseillé de ne pas approcher l'encens, mais pourquoi désapprouver le fait qu'ils n'aient pas pris conseil mutuellement ? Tous deux étaient certainement convaincus de la validité de leur projet – qu'allaient-ils donc gagner à en discuter, si ce n'est d'en confirmer sa justesse ?!

Rav Soloveitchik répond que l'on apprend d'ici un principe fondamental sur la nature humaine ; on peut désirer commettre une mauvaise action et reconnaître en même temps sa nature négative quand une autre personne l'accomplit. En effet, chacun est influencé par son *yétser hara* qui l'empêche de prendre des décisions en toute objectivité. Celui-ci voile notre raisonnement et nous fait croire que nos actions sont acceptables. Or, quand notre prochain est sur le point de faire la même faute, nous sommes capables de considérer les choses avec plus de recul et d'avoir une analyse plus objective et juste. Parce que quand il s'agit d'autrui, on n'est pas embrumé par un désir d'autosatisfaction et l'on peut juger plus correctement de la pertinence de ses intentions. Donc, si Nadav avait



Pniné haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque *paracha* éclairée par des histoires, paraboles et *midrachim* captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



pris conseil auprès d'Avihou (et inversement), ce dernier aurait certainement vu le côté négatif du raisonnement de son frère, même s'il projetait de faire la même chose ! C'est l'objet de la critique qui leur est faite[3].

Rabbénou Yona rapporte un enseignement de *Pirké Avot* : « Acquires pour toi un ami. »[4] Il écrit qu'avoir un ami a pour avantage, entre autres, de pouvoir mieux respecter les *mitsvot*. « Même lorsque l'ami n'est pas plus vertueux que lui et qu'il agit parfois incorrectement, il ne veut tout de même pas que l'on fasse la même chose, parce qu'il n'en tire aucun profit.[5] » Preuve en est, poursuit Rabbénou Yona, « une personne ne faute pas pour avantager l'autre ». Cela signifie qu'une faute n'est commise que parce que l'individu est aveuglé par un certain désir de plaisir, mais en ce qui concerne autrui, on n'est pas troublé de la même manière et on n'est alors pas suspecté de mal agir pour lui. Ce principe trouve plusieurs applications dans la *guemara*[6]. Rabbénou Yona nous enseigne donc l'importance d'avoir au moins un ami qui puisse jouer le rôle de spectateur neutre sur nos actions, et cet ami ne doit pas forcément être d'un niveau supérieur au nôtre.

Nous apprenons de ce développement une leçon très importante dans la vie ; une personne ne doit pas se baser sur ses propres jugements concernant ses actions – nos décisions seront biaisées par notre subjectivité qui justifiera nos *avérot*. Il est important de comprendre la nécessité d'avoir un ami qui est prêt à prodiguer des conseils judicieux, voire à réprimander, si nécessaire — s'il nous voit aveuglés par nos désirs.

Puissions-nous tous mériter d'acquérir de vrais amis qui pourront nous aider à emprunter la bonne voie dans notre *Avodat Hachem*.

[1] Parachat Chemini, Vayikra, 10 : 1-2.

[2] *Thorat Kohanim*, 1:32 ; c'est un *midrach* (de *halakhot*) sur le Livre de Vayikra.

[3] Rapporté dans *Tallelé Orot*, Parachat Chemini, p. 165-166.

[4] *Pirké Avot*, 1:6.

[5] *Rabbénou Yona, Avot*, 1:6.

[6] *Baba Metsia*, 5b. *Kidouchin*, 63b. *Chevouot*, 42b. *Arakhin*, 23a.



Pnine haTorah

Commentaires sur les 5 livres de la Torah. Chaque paracha éclairée par des histoires, paraboles et midrachim captivant, issues des enseignements de nos Maîtres.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Chémini : 3 jolies perles sur la Paracha

Vendredi 17 Avril 2015 - Rav Mordékhai STEBOUN - © Torah-Box

Elève du [Collel Vayizra' Itshak](#), Rav Mordékhai Steboun vous offre 3 jolies perles d'enseignements sur la Paracha de la semaine, afin d'agrémenter spirituellement votre table du Chabbath !

« Un feu sortit du Saint des saints et les consuma... » (10,2)

La Guémara Sanhédrin (52a) nous explique que "deux fils de feu sont sortis du Saint des saints et se sont partagés en quatre. Deux sont rentrés dans les narines de l'un et deux autres dans les narines de l'autre".

Pour quelle raison ont-ils été frappés par une mort aussi étrange ?

Rav Yonathan Eibeichitsz nous enseigne, au nom de nos Sages, plusieurs raisons pour lesquelles les enfants d'Aharon sont morts. Notamment parce qu'ils ont enseigné une Halakha devant Moché, leur maître. La Guémara nous dit : tout celui qui enseigne une Halakha devant son maître mérite d'être mordu par un serpent. Ainsi, les enfants d'Aharon auraient dû mourir de la morsure d'un serpent et non par le feu !

Le Midrach nous enseigne que lorsque les Bné Israël sont rentrés dans le désert, ils ont eu peur des serpents. Que fit Hachem ? Il sortit deux fils de feu du Saint des saints qui se partagèrent en quatre, qui consuma tous les serpents.

Au moment de leur faute, les enfants d'Aharon auraient dû être tués par les serpents, mais il n'y avait plus de serpents vivants. C'est pourquoi, deux fils de feu sont venus les consommés de la même manière que les serpents. Ces deux fils de feu ont rempli l'objectif des serpents qui ont été brûlés par ces mêmes fils.

La Grande Oraison Funèbre



Rambam - Hilkhote Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



« Et Aharon s'est tût. » (10,3)

Moché Rabbénou a prononcé une oraison funèbre digne de ce nom pour ses neveux : "Je savais que le Michkan allait être sanctifié par des êtres exceptionnels. Et je pensais qu'il s'agissait de toi ou de moi, mais à présent je vois que tes enfants sont plus grands que toi et moi" (Rachi). A priori, Aharon aurait du prendre la parole pour prononcer à son tour une oraison funèbre sur ses enfants, comme : "Effectivement, depuis leur enfance, j'ai pu constater leur grandeur..."

Que fit Aharon ? Il se tût !

Quelle est la raison ?

Moché Rabbénou a prononcé une oraison funèbre sans précédent, mais cela n'atteint pas le niveau du silence ! Le silence a une plus grande valeur que de parler du bien d'une personne : lorsque nous parlons, nous délimitons les compliments à de simples mots. Mais lorsque nous nous taisons, l'oraison funèbre n'a plus de limites et cela lui donne une importance illimitée !

Moché Rabbénou, en revanche, ne pouvait pas se taire, car cela aurait été perçu comme un mépris et comme s'il avait quelque chose à reprocher à ses neveux. Mais Aharon, leur père, avait la possibilité de prononcer la plus grande oraison funèbre, le silence !

Les chiens

« Vous ne mangerez pas de leur chair... car ils sont impurs pour vous. » (11,8)

Dans une ville, les habitants ont commencé à mépriser les Mitsvot de la Torah, et se sont permis de manger des animaux impurs. Le Maguid de Kelem prononça alors un discours devant la communauté :

« C'était la nuit. J'étais assis dans ma maison lorsque j'entendis que l'on frappa à la porte. Devant ma porte, se tenait une meute de chiens. Leur chef commença à me parler.

"Les habitants de la ville mangent de la nourriture impure."

"Et en quoi cela vous concerne ?", demandai-je.

"Ils nous prennent notre Parnassa, la Torah attribua aux chiens tous les animaux impurs. Lorsqu'ils mangent notre nourriture, ils nous privent de notre Parnassa."

"Je n'ai pas le droit d'écouter une partie sans la présence de l'autre partie."

Les chiens allèrent immédiatement chercher le chef de la communauté. Je fis rentrer les deux parties dans ma maison, et je demandai au chef de la communauté si effectivement les accusations des chiens étaient fondées.

Il répondit : "C'est la vérité, la Torah attribua les animaux impurs aux chiens, mais peut-être qu'elle attribua cette nourriture aux chiens avec deux pattes et non avec quatre pattes !"



Rambam - Hilkhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Les chiens répondirent : "Bien sûr qu'il s'agit de nous, la raison pour laquelle la Torah nous a attribué ces animaux impurs est que nous n'avons pas aboyé devant les Bné Israël lors de la sortie d'Égypte. En revanche, vous les hommes, vous parlez sans cesse sur les autres juifs, c'est pourquoi vous ne méritez pas de recevoir cette nourriture..."

"J'ai pris ma décision dans cette discussion, dit le Maguid de Kelem, les chiens ont raison...". »

Chabbath Chalom !



Rambam - Hilkhot Dé'ot (Traits de caractère)

Un véritable guide de vie écrit par le génial Maïmonide (Rambam), qui enseigne les comportements que l'homme doit adopter, dans son hygiène de vie comme dans l'amélioration des traits de caractère ou de sa relation avec autrui.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Chémini : les relations interpersonnelles, pour se parfaire

Jeudi 16 Avril 2015 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

Dans la *paracha* de Chémini, on apprend la mort tragique des deux fils aînés d'Aharon, Nadav et Avihou. Au point culminant de l'inauguration du *Michkan* (Tabernacle), les deux hommes sont entrés dans le Saint des Saints et approchèrent leur encens personnel sans en avoir reçu l'ordre. Un feu jaillit et les consuma.

'*Hazal* proposent plusieurs explications sur la nature exacte de leur erreur^[1]. Le '*Hatam Sofer* rapporte un *midrach* qui en fournit trois. Tout d'abord, ils prirent une décision sans prendre conseil auprès de leur maître, Moché Rabbénou. De plus, ils entrèrent ivres dans le *Michkan*. Enfin, ils n'étaient pas mariés et n'avaient pas d'enfants. Ces trois raisons semblent n'avoir aucun rapport l'une avec l'autre, mais le '*Hatam Sofer* explique qu'elles proviennent toutes de la même source.

Il écrit que la faute principale parmi les trois précitées était leur choix de rester célibataires et donc, de ne pas avoir d'enfants.

De nombreuses *mitsvot* nous imposent d'honorer certaines personnes et *lehavdil* (sans comparaison possible), Hachem. On compte, parmi elles, l'obligation de craindre et d'honorer ses parents et ses maîtres, ainsi que les diverses lois sur l'attitude à adopter dans le *Michkan*. Le fait de devenir parent permet de réaliser l'importance du respect qui nous est dû. On ressent alors aux premières loges le caractère désagréable de ne pas être respecté comme il se doit par nos enfants. Ceci nous aide à intérioriser à quel point il est essentiel d'honorer nos propres parents, nos enseignants et surtout Hachem.

Nadav et Avihou choisirent de ne pas se marier et restèrent donc sans enfants. Ceci les empêcha d'apprécier réellement la nécessité d'honorer les autres. Par conséquent, ils échouèrent dans d'autres domaines liés au respect^[2]. Ils faillirent à prendre conseil auprès de leur maître Moché, ce qui indique un manque de déférence à son égard. En outre, ils entrèrent dans le *Michkan* ivres, preuve d'un manque de respect pour la Présence Divine



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



qui y résidait.

On peut ajouter que d'autres fautes énumérées par nos Sages provenaient également d'une faille dans le *kavod*. Dans la *paracha* de Michpatim, on nous raconte que Moché, Nadav et Avihou, ainsi que les soixante-dix Anciens virent une prophétie sublime. La Thora écrit que Nadav, Avihou et les Anciens « regardèrent Hachem, puis ils mangèrent et burent »^[3].

Le *Midrach Tan'houma*, rapporté par Rachi, affirme que le fait d'avoir mangé et bu après avoir eu une vision Divine fut une grave faute. Ils méritaient alors de mourir, mais D. ne les punit pas tout de suite pour ne pas gâcher la joie du don de la Thora. Leur sanction fut reportée.^[4] Ici aussi, on voit clairement que l'erreur provenait d'un manque de respect à l'égard de la présence Divine.

La raison la plus explicite de leur mort est celle à laquelle les mots de la Thora font référence, à savoir le fait d'avoir apporté un encens alors qu'ils n'en avaient pas reçu l'ordre. Les commentateurs expliquent que par grand amour pour Hachem, ils furent inspirés d'entrer dans le *Michkan*.

En dépit de leurs nobles intentions, un service divin exécuté sans y avoir été soumis, constitue également un manque de crainte et de révérence pour Hachem.^[5]

D'après le commentaire du '*Hatam Sofer*, le refus de Nadav et Avihou d'avoir des enfants entraîna plusieurs fautes dont '*Hazal* les culpabilisent. Il nous apprend aussi que l'origine de leurs fautes était un manque de respect.

Cette explication éclaire un principe important de la Thora concernant les relations interpersonnelles. Dans le monde laïc, il est courant d'envisager une relation en se demandant : « Que vais-je gagner ? En quoi cela va-t-il m'être utile ? », qu'il s'agisse du mariage, de l'éducation des enfants ou d'une amitié. Ainsi, le but de la relation est essentiellement égoïste, ce qui explique peut-être pourquoi le mariage et la relation parent-enfant se sont tellement dégradés, ces dernières générations. Avec de tels objectifs, les désirs et les espoirs de la personne vont inévitablement se heurter à ceux de son conjoint ou de son enfant, qui est également égocentrique.

De plus, si un individu perçoit le mariage ou le parentage comme quelque chose qui risque de le priver de plaisir, alors il va les éviter, pour poursuivre sa quête vaine de bonheur et de confort.

Le '*Hatam Sofer* nous enseigne que le fait d'avoir des enfants permet principalement à l'homme de s'élever, et qu'il ne pourrait atteindre le même objectif autrement. Idem pour le mariage et les autres relations.

La Thora nous exhorte à entretenir des relations désintéressées, à être altruiste – c'est-à-dire à se concentrer sur l'aide que l'on peut apporter et sur les façons de grandir de ces relations pour devenir une personne meilleure.

Dans tous les domaines, elles sont là pour nous aider à nous rapprocher d'Hachem, il est donc essentiel de s'efforcer à les développer, même si elles peuvent réduire ou limiter notre confort, parce que c'est ce qui va nous permettre de nous parfaire.

^[1] Voir *Baal Hatourim*, 10:2 qui énumère six fautes qu'ils commirent.

^[2] '*Hatam Sofer*, rapporté dans *Tallelé Orot*, Vayikra 1, p. 169-170.



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



[3] Chemot, 24:11.

[4] Rachi, Chemot, 11. Les Anciens furent également punis ultérieurement pour leur manque de respect.

[5] Notons que Nadav et Avihou étaient extrêmement vertueux et, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la Thora grossit l'erreur des personnages importants pour nous aider à nous y apparenter, à notre niveau. De plus, plusieurs commentateurs affirment que leur mort fut le résultat de leur haut niveau spirituel et qu'elle provoqua un grand *Kidouch Hachem*, sanctification du Nom d'Hachem (voir Rachi, Vayikra, 10:3).



Coffret "Lumières sur la Paracha"

Coffret exceptionnel : 5 livres couvrant toutes les parachiot de la Torah. Un éclairage de haut niveau, nouveau et accessible, fruit du travail du Rav Emmanuel Bensimon.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Chémini - La cacheroute, un prérequis pour chacun, à toute la Torah

Jeudi 20 Mars 2014 - Rav Yehonathan GEFEN - © Torah-Box

« Car Je Suis Hachem, votre D. — vous vous sanctifierez et serez saints, parce que Je suis saint, et vous ne devrez pas contaminer vos âmes par tous les reptiles qui se meuvent sur la terre. **Car Je suis Hachem, qui vous ai fait monter du pays d'Égypte**, pour être votre D... » (Vayikra, 11 : 44-45)

Rachi explique, sur les mots « **Car Je suis Hachem qui vous ai fait monter** » : *Je vous ai fait sortir afin que vous acceptiez toutes les mitsvot.*

À la fin de *parachat Chemini*, la Thora conclut le thème de la *cacherout* en nous rappelant qu'Hachem nous a fait sortir d'Égypte. Rachi note qu'Hachem nous enseigne par là une leçon fondamentale ; l'Exode avait pour unique but que le peuple juif accepte le joug des *mitsvot*. Le Kli Yakar demande pourquoi la Thora évoque cet événement précisément après les lois de *cacherout*, alors qu'il concerne tout autant le reste des *mitsvot* ; il conteste donc Rachi [1].

Nous pouvons répondre à sa question grâce à l'histoire suivante.

Un *rav* fut un jour abordé par un Juif non pratiquant, qui désirait améliorer son observance de la Thora en acceptant une seule nouvelle *mitsva* ; il était prêt à respecter les lois du Chabbat, ou bien celles de la *cacherout* [2]. Évidemment, chacun doit s'efforcer de respecter toutes les *mitsvot* sans faire de choix. Mais il était clair dans ce cas que si le *rav* avait suggéré de se plier aux deux *mitsvot*, cela n'aurait mené à rien. L'homme aurait alors pu refuser de respecter quoi que ce soit. Ne sachant que répondre à cette question délicate, il s'adressa à un *Gadol* [3]. Ce dernier répondit qu'il devait observer les lois de *cacherout*.

Cette réponse semble plutôt étonnante, parce que la sanction réservée à celui qui transgresse le Chabbat est plus sévère que celle infligée à celui qui ne mange pas *cacher*. Néanmoins, le *Gadol* expliqua qu'il y avait un élément plus crucial en jeu : en mangeant non-*cacher*, la personne ne transgresse pas seulement une loi de la Thora, mais



Le Choul'han Aroukh des Femmes

Ouvrage unique en son genre qui compile l'ensemble des Mitsvot et coutumes juives liées aux femmes et jeunes filles, Séfarades comme Achkénazes, expliquées dans un langage simple et adapté à toutes.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



elle fait entrer en elle l'impureté spirituelle contenue dans l'aliment en question. La consommation de cet aliment interdit entraîne un « *timtoun halev* », littéralement traduit par « obstruction du cœur ». En réalité, cela signifie que la sensibilité spirituelle de l'individu est ternie par la consommation de l'aliment prohibé.

Cette transgression empêche donc considérablement son progrès spirituel, même s'il respectait d'autres *mitsvot*. C'est pourquoi, le *Gadol* trancha qu'il devait respecter les lois de *cachérouit*, avec l'espoir que cela faciliterait la désobstruction de son cœur et lui permettrait de renforcer, par la suite, son observance religieuse.

Nous pouvons à présent répondre à la question du Kli Yakar sur l'explication de Rachi, à savoir pourquoi la Thora nous informe de l'objectif de l'Exode – se conformer à toutes les *mitsvot* – juste après avoir mentionné les lois de *cachérouit*. Le peuple devait certainement respecter ces lois afin de pouvoir garder correctement toutes les autres *mitsvot*. En effet, sans l'observance de ces commandements, il aurait subi un *timtoun halev* qui l'aurait empêché de servir correctement Hachem dans d'autres domaines. Ainsi, les lois de *cachérouit* étaient un prérequis au respect de toutes les *mitsvot* ; la Thora nous rappelle donc l'objectif de l'Exode précisément après les lois de *cachérouit*, car le fait de garder ces lois permet l'observance de toute la Thora.

Cet enseignement concerne tout le monde, d'une façon ou d'une autre, quel que soit le niveau de pratique religieuse. Pour certains, il montre l'importance de s'appliquer à respecter toutes les lois de *cachérouit*, afin de protéger l'âme d'une altération spirituelle, et qu'il ne suffit pas de manger *caché* à la maison si l'on ne fait pas de même à l'extérieur.

Pour d'autres, ceci est déjà une donnée de base, il leur faudra alors réaliser que tout label de *cachérouit* n'est pas forcément acceptable [4]. Il est essentiel de demander à un *rav* compétent (qui connaît les lois et qui est « sur le terrain »), quel *hekhcher* (label de *cachérouit*) est sérieux. D'autres personnes ont peut-être tendance à être plus souples quant à la nourriture qu'elles donnent à leurs enfants. Outre les problèmes de *halakha* impliqués, cette pratique est décriée, étant donné l'influence de la *cachérouit* sur notre âme.

Et puis, en guise de leçon générale, nous devons nous souvenir que le respect de la *cachérouit* nous aidera à grandir dans tous les domaines de la *Avodat Hachem*, du fait qu'elle préserve la pureté de notre âme.

[1] Voir Kli Yakar, Vayikra, 11:44 pour une autre explication du verset. En réalité, Rachi rapporte *Torat Kohanim*, Ch. 12 : 3. Le Sifra, 170, propose également cette explication.

[2] Entendu du *rav* David Orlofsky *chlita*. Selon une autre version de l'histoire, il y avait une troisième *mitsva* en option : la pureté familiale.

[3] D'après certains, le *Gadol* était le *rav* Chelomo Zalman Auerbach *zatsal*.

[4] Ce principe s'applique de partout, mais plus encore en *Erets Israël*, où l'on trouve une prolifération de *hekhchérim*, qui ne sont pas nécessairement sérieux.



Le Choul'han Aroukh des Femmes

Ouvrage unique en son genre qui compile l'ensemble des Mitsvot et coutumes juives liées aux femmes et jeunes filles, Séfarades comme Achkénazes, expliquées dans un langage simple et adapté à toutes.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Chémini : être têtu comme le porc, mais dans les Mitsvot !

Mercredi 19 Mars 2014 - Rav Emmanuel MIMRAN - © Torah-Box

Dans notre paracha, la Torah énumère la liste des aliments autorisés et interdits aux enfants d'Israël. Les animaux sont autorisés à la consommation s'ils possèdent deux signes distinctifs : ils ont des sabots fendus et ils ruminent ! Si l'un de ces deux caractéristiques manque, l'espèce est interdite à la consommation.

Parmi ces animaux interdits, on retrouve le *'Hazir*, le porc, qui possède des sabots fendus mais ne rumine pas et est donc interdit à la consommation.

Cet animal est devenu le symbole de la viande non-cachère, mais rappelons-nous que les autres viandes ne sont pas permises ou moins interdites ! C'est la transgression de La parole d'Hachem qui est prohibée et il n'y a pas de différence de quel aliment s'agit-il !

Le *Otsarote Hatorah* s'interroge sur la raison que cet animal, symbole de l'interdit, a-t-il les sabots fendus !

Pour répondre, le *Otsarote Hatorah* rapporte que l'une des raisons que le porc est appelé en Hébreu « *'Hazir* » est qu'il est très difficile de le congédier. Cet animal est très têtu ! Lorsqu'il désire aller quelque part et qu'on lui bloque la route et qu'on le renvoi, il réessayera juste après de revenir ! C'est pour cela qu'on l'appelle « *'Hazir* » qui a la même racine que « *'Hazara* », la répétition !

Or, être têtu n'est pas spécialement un défaut. Lorsque l'on est têtu pour faire le bien, pour s'élever spirituellement, c'est une qualité !

Il arrive souvent que l'on essaye de se renforcer dans une mitsva et que l'on n'y arrive pas ! On essaye quelques fois, puis, face aux échecs, le mauvais penchant nous décourage et nous donne le sentiment que nous ne



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



pourrons jamais réussir.

Celui qui choisira le chemin de la vie sera alors têtu et persévèrera à continuer dans sa lutte contre la faute ! Il n'abandonnera pas et essaiera autant que possible à se rapprocher d'Hachem et à accomplir les *mitsvot* !

Aussi, le *'Hazir* nous rappelle qu'il ne faut pas désespérer, mais toujours continuer même si l'on croit que l'on n'a plus aucune chance ! C'est pour cela qu'il a les sabots fendus, car par ces pieds, il nous rappelle le besoin de persévérer.

Et pour nous faciliter à continuer le combat contre le mauvais penchant malgré les échecs, voyons ensemble quelques principes :

1. Il faut être convaincu de ce que les sages affirment qu'il n'existe aucune situation où la téchouva est impossible. Selon les paramètres elle peut être facilitée ou non, mais elle reste toujours possible.
2. Les efforts seront récompensés, en dehors de la *mitsva* elle-même ! Aussi, si quelqu'un fourni des efforts pour combattre le mauvais penchant, il sera récompensé immensément même si ces efforts n'ont pas abouti à une *mitsva* !
3. L'étude du *moussar* répétée et quotidienne facilitera avec le temps, sans aucun doute, la lutte contre le mauvais penchant !

Rapportons enfin une lettre de Rav Its'hak Houtner *zatsal* dans laquelle il s'adresse à un jeune homme découragé par les chutes qu'il a vécues :

« Nous avons la grave maladie de parler uniquement de la grandeur de nos maîtres. Nous nous focalisons sur leur niveau final et nous oublions le combat qu'ils ont dû endurer. Tout le monde raconte, s'émerveille et glorifie la pureté de la parole du 'Hafets 'Haïm. Mais qui connaît les combats, les épreuves et les chutes que ce grand maître a traversés durant sa lutte contre son mauvais penchant... De même pour les autres tsadikim !

Cher élève, sache que ton essence spirituelle ne se trouve pas dans la sérénité, mais précisément dans la lutte contre le mauvais penchant. Ta lettre me témoigne que tu es un authentique soldat dans l'armée d'Hachem.

En anglais nous disons : "Perds un combat et gagne la guerre". Tu tombes certainement et cela continuera peut-être 'has véchalom, mais je t'assure qu'après cela, tu sortiras vainqueur de cette guerre. Le roi Salomon nous a dit « Le juste tombe sept fois et se relève » En tombant, le juste apprend son erreur et s'élève, c'est cela le chemin de la réussite...

Mon bien-aimé, je te signale que si ta lettre me racontait tes mitsvot et ton avancement, j'aurai dit avoir reçu une bonne lettre. Maintenant que ton courrier contient tes épreuves et tes difficultés, je peux dire avoir reçu une très bonne lettre.

Ton ambition est d'être un grand tsadik, alors prends garde de ne pas imaginer nos grands maîtres en observant uniquement leur bon penchant. Au contraire, présente-toi leur grandeur en un combat acharné, avec toutes les amertumes qu'il comporte. Sache également que lorsque tu ressens de vilaines tentations et des épreuves, tu ressembles alors bien plus aux grands tsadikim que lorsque tu te trouves dans le repos désiré.



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Les mitsvot où tu connais le plus d'échecs et d'épreuves sont celles avec lesquelles tu peux le plus possible sanctifier le Nom d'Hachem. »

Mettons toutes nos forces dans l'étude de la Torah, du Moussar et l'accomplissement des *mitsvot*. Profitons de notre vie pour la rendre éternelle !



Prélèvement de la 'Halla : Mitsva en Or

L'ouvrage-référence sur le prélèvement de la pâte, cette mitsva donnée à la femme juive. Lois, schémas, images... ce livre débat en détail et répond à toutes vos questions en ce qui concerne la Hafrachat 'Halla.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Chémîni : A quoi sert de manger cachère ?

Mercredi 3 Avril 2013

Question : *"Depuis ma plus tendre enfance, j'ai toujours vu mes grands-parents manger cachère. Néanmoins, ayant évolué parmi les non-juifs dans un milieu essentiellement laïc, j'ai pris l'habitude de faire attention à mon alimentation mais sans me soucier de quelconques considérations religieuses. En fait, je me suis toujours demandé: à quoi cela sert-il de manger cachère ? Aux yeux de D.ieu, est-il si important que nous, simples mortels, mangions de tel ou tel aliment ?"*

Réponse : Il est écrit dans la Torah (Vayikra 11, 43-45) : « Ne vous rendez point vous-mêmes abominables par toutes ces créatures rampantes, ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure. Car Je suis l'Éternel, votre Dieu, vous devez donc vous sanctifier et rester saints, parce que Je suis saint, et ne point contaminer vos personnes par tous ces reptiles qui se meuvent sur la terre. Car je suis l'Éternel, qui vous ai tirés du pays d'Égypte pour être votre Dieu; et vous serez saints, parce que Je suis saint ».

1. Obstruction du cœur

Le *Talmud* (traité Yoma, 39a) affirme : « Il a été enseigné dans la *Yéchiva* de *Rabbi Yishmaël* : la faute obstrue le cœur de l'homme, comme il est écrit : "*Vénitmétem Bam*" ("vous serez impurs"). Ne lis pas "*Vénitmétem Bam*", mais "*Vénitamtem*", littéralement "vous serez bouchés". Nos Sages soulignent : si un homme décide de lui-même de devenir, ne serait-ce que légèrement impur, du ciel, on l'aidera à le devenir totalement. S'il entreprend d'être impur ici-bas, on finira de le rendre totalement impur du ciel, s'il se souille dans ce monde, on le souillera dans le monde futur. De même, ils affirment : « Vous vous sanctifierez et vous serez saints » : si un homme entreprend par lui-même de se sanctifier, on achèvera de le sanctifier du ciel. S'il se sanctifie dans ce monde-ci, on le sanctifiera dans le monde futur ».

2. S'habituer à l'impureté



Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Le *'Hafets 'Haïm* (*Commentaires sur la Torah, fin de la Paracha Chemini*) donne l'image d'un parfumeur, contraint au fil du temps de vendre des peaux tannées dégageant une mauvaise odeur. Au début, cet homme s'en trouvait fortement indisposé. Toutefois, avec le temps, il s'accommoda peu à peu de ces odeurs nauséabondes, au point de ne plus y prêter la moindre attention, comme s'il avait toujours fait ce genre de commerce. De même en est-il de celui qui consomme des aliments interdits, au point de s'y habituer et d'obstruer son cœur et son âme du fait de l'impureté contractée par cette nourriture "impropre". Il lui sera alors très difficile de s'en extraire.

3. Devenir grossier

Il est écrit dans la Torah (*Chémot 22, 30*) : « *Vous serez pour Moi, une Nation Sainte* ».

Le *Ramban* (Na'hmanide) rapporte à ce propos qu'il est normal qu'un homme mange tout ce qui peut contribuer à le faire vivre. En fait, D.ieu n'a interdit certains aliments que pour préserver la pureté de l'âme, afin que l'homme ne consomme que des aliments sains, sans risque qu'ils lui fassent contracter orgueil ou vulgarité. C'est en ce sens qu'il est écrit : « *Vous serez saints pour Moi* », autrement dit : « Je désire que vous soyez saints, afin que vous soyez dignes de vous attacher à Moi. Puisque Je suis saint, vous ne devez pas souiller vos âmes par des aliments impurs ».

4. "Je vous ai distingué d'entre les peuples"

A propos du verset (*Vayikra 11, 44*) : « *Vous vous sanctifierez et serez saints, car Je suis saint* », *Rabbénou Bé'hayé* écrit que la sainteté dont il est fait mention, est spécifique au peuple juif. En effet, contrairement aux autres nations, son élévation résulte de la pratique de la Torah et des *Mitsvot*. C'est par leur accomplissement que le niveau intellectuel de ses membres croît et que les tentations qui les assaillent s'amenuisent. Il est clair que l'attraction que peut avoir l'homme pour les plaisirs de ce monde provient de sa nature, éminemment matérielle, et qu'elle guide, au premier chef son comportement général, reléguant la réflexion à un simple outil intellectuel.

Ses désirs sont ainsi inscrits dans son programme génétique depuis les premières années de sa vie, et vont croissant à mesure qu'il évolue jusqu'à prendre le dessus sur son intellect. A mesure que cette prééminence du désir s'attache viscéralement à l'homme, elle trouve notamment dans les délices du palais des "alliés fidèles" qui contribueront à finir de conquérir la volonté de l'homme.

A l'inverse, l'intellect est par essence de nature spirituelle, d'émanation céleste. De fait, il se trouve ici-bas tel un corps étranger, évoluant dans un monde physique, de nature grossière et vulgaire. Dès lors, se trouvant isolé et dépourvu du moindre appui, il est abandonné.

En fait, peu à peu l'intellect s'affaiblit et le désir grandit, et ce pour deux raisons :

1. Parce que le désir se trouvait ancré en l'homme avant l'éclosion de son intellect.
2. Parce que le désir trouve des leviers à son développement, contrairement à l'intellect.

C'est pour cette raison que l'homme a besoin de la Torah et des *Mitsvot*, seules garanties du renforcement de son intellect au détriment de l'assouvissement de ses désirs. C'est dans cette perspective que D.ieu a émis les lois concernant les aliments interdits, les relations proscrites, l'astreinte à la prière, au jeûne, à la *Tsédaka*, aux actes de bienfaisance, destinées à lutter contre ces forces négatives.

C'est à ce propos que nos Sages disent dans le *Midrach* (*Sifré*) : « *Vous vous sanctifierez* ». Il s'agit de la *Kédoucha* (sainteté) dans l'accomplissement des *Mitsvot*, puis « *Et vous serez saints* », c'est-à-dire que par



Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



l'accomplissement des *Mitsvot*, l'homme affaiblit la force de la tentation et renforce sa faculté de réflexion.

Qui est appelé "*Kadoch*" ?

Par ailleurs, le commandement : « *Vous vous sanctifierez* » doit être interprété dans le sens de créer une "séparation", à savoir d'installer les conditions qui permettront de se séparer des plaisirs de ce monde afin d'être appelé "*Kadoch*" (saint).

Nos Sages expliquent ainsi les termes du verset (*Vayikra 19, 2*) : « *Soyez saints, au même titre que Je suis saint* », par l'aphorisme : « De même que Je suis "séparé" (de la matérialité), vous aussi devrez en être extirpés ». En d'autres termes, il faut que l'homme se sépare des plaisirs de ce monde et n'en fasse usage que par stricte nécessité. Car si l'homme donne libre cours à ses pulsions concernant la consommation de nourriture, de boisson ou de plaisirs charnels, il détruit ainsi son âme comme son corps, et est alors appelé selon les termes de la Torah, un "sot".

De fait, tous ceux qui s'efforcent de maîtriser leurs instincts au point de ne profiter que des éléments nécessaires à leur développement, allant jusqu'à se séparer de choses permises au sens strict de la loi sont appelés "*Kadoch*".

En revanche, s'ils s'empressent à outrance de nourriture, même permise, s'abreuvent de vin et se gavent de viande, ils introduisent en eux les germes de la vulgarité qui les conduiront finalement à transgresser les préceptes saints de la Torah.

C'est pour cela que l'on nous enjoint d'être "saints", de veiller à créer une "séparation" entre notre personne et la matérialité qui nous entoure, à maîtriser nos penchants, à nous garder de trop manger ou boire, y compris ce qui est autorisé. De même, nous devons nous préserver de prononcer des paroles inconvenantes, comme il est écrit (*Michlé 21, 23*) : « Qui préserve sa bouche et sa langue préserve son âme de bien des tourments ». (*D'après le Ramban [Na'hmanide]*)



Les Clés de la Parnassa

Les mécanismes de la réussite matérielle et financière dans ce monde : histoires, explications de nos maîtres, prières, ségoulot. Ce livre répond à chacune de nos questions au sujet de la Parnassa.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions